

WEYA

**Société anonyme au capital de 386.212,85 €uros
5 rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF
511 315 046 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2026

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WEYA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans la note « Changements de méthodes » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2026 est nul, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912).

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912) permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912), le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec

réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins
Le 1^{er} juillet 2026



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2026 12		Exercice N-1 28/02/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Frais d'établissement (II)					
	Immobilisations incorporelles :					
	Frais de développement					
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	1 196	1 196			
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	En cours, avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles :					
	Terrains					
	Constructions	868 764	316 508	552 256	610 204	57 948- 9.50-
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	3 480	2 936	544	659	115- 17.45-
	Autres immobilisations corporelles	18 110	14 879	3 231	4 090	859- 21.01-
	En cours, avances et acomptes					
	Immobilisations financières (1) :					
	Participations	96 000	96 000			
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	31 052		31 052	31 052	
Total de l'actif immobilisé (III)		1 018 602	431 518	587 084	646 006	58 922- 9.12-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :					
	Matières premières et autres approvision.					
	En-cours de production					
	Produits finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (2) :					
	Créances Clients et Comptes rattachés	483 995	1 280	482 715	482 936	221- 0.05-
	Autres créances	913 475	263 427	650 048	721 003	70 956- 9.84-
	Charges constatées d'avance	71 467		71 467	148 666	77 199- 51.93-
	Capital souscrit appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement :					
	Actions propres					
	Autres titres					
	Instruments fi. à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	23 402		23 402	35 108	11 705- 33.34-
Total de l'actif circulant (IV)		1 492 340	264 707	1 227 633	1 387 714	160 081- 11.54-
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		2 510 942	696 225	1 814 716	2 033 719	219 003- 10.77-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 28/02/2026 12	Exercice N-1 28/02/2025 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 386 213)	386 213	386 213		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 069 908	1 069 908		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	30 442	30 442		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 752 834-	1 532 581-	220 253-	14.37-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	274 862-	220 253-	54 609-	24.79-
	Subventions d'investissement	247 724	273 002	25 278-	9.26-
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	293 410-	6 730	300 140-	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	197 973	136 675	61 298	44.85
	Provisions pour charges	308 506	337 355	28 850-	8.55-
	Total des provisions (II)	506 479	474 030	32 448	6.85
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	450 303	592 865	142 561-	24.05-
	Emprunts et dettes financières diverses	249 701	223 922	25 779	11.51
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 000	9 000	7 000-	77.78-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	799 989	636 798	163 191	25.63
	Dettes fiscales et sociales	93 236	84 995	8 241	9.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 417	5 379	1 039	19.31
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	1 601 647	1 552 959	48 688	3.14
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	1 814 716	2 033 719	219 003-	10.77-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 210 773

1 103 264

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2026 12			Exercice N-1 28/02/2025 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				34 000	34 000-	100.00-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 427 493		1 427 493	1 492 827	65 335-	4.38-
Montant net du chiffre d'affaires	1 427 493		1 427 493	1 526 828	99 335-	6.51-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			25 278		25 278	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			56 145	23 225	32 920	141.75
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			889	388	501	129.30
Total des Produits d'exploitation (I)			1 509 804	1 550 440	40 636-	2.62-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises				27 224	27 224-	100.00-
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			562 947	633 932	70 985-	11.20-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			873 469	828 626	44 843	5.41
Impôts, taxes et versements assimilés			3 942	4 488	546-	12.17-
Salaires			133 585	175 756	42 172-	23.99-
Cotisations sociales			54 401	69 162	14 761-	21.34-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 840	60 680	840-	1.38-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			68 298	44 355	23 943	53.98
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			37 543	10	37 533	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 794 025	1 844 233	50 208-	2.72-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			284 221-	293 793-	9 572	3.26
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2026 12	Exercice N-1 28/02/2025 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	24 571	19 929	4 642	23.29
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	24 571	19 929	4 642	23.29
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	15 212	20 027	4 816-	24.05-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	15 212	20 027	4 816-	24.05-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	9 360	98-	9 458	N3
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	274 862-	293 891-	19 029	6.48
Produits exceptionnels (VII)		73 638	73 638-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		73 638	73 638-	100.00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 534 375	1 644 007	109 632-	6.67-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 809 237	1 864 260	55 023-	2.95-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	274 862-	220 253-	54 609-	24.79-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SA WEYA

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2025 AU 28/02/2026

AUDITIS

1 Rue Louis de Broglie

21000 DIJON

03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 814 716.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 427 492.53 Euros et dégageant un déficit de 274 861.75- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2025 au 28/02/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels clos le 28 février 2026, avec une perte de 274 862 euros, font apparaître des capitaux propres négatifs de 293 410 euros inférieurs à la moitié du capital social. Le résultat courant est déficitaire.

L'entreprise poursuit ses travaux d'analyses stratégique de ses activités et de ses filiales afin de retrouver une situation financière plus saine.

A ce jour, l'endettement à échéance long terme et l'absence de retards de paiement sur les dettes courantes permettent d'envisager la continuité d'activité de la société à court terme.

Néanmoins, il existe une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements suivants en vigueur et de toute autre réglementation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er mars 2025, WEYA présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 196		
TOTAL	1 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	868 764		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 480		
Matériel de transport	10 710		98
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 482		820
TOTAL	889 436		918
Autres participations	96 000		
Prêts, autres immobilisations financières	31 052		
TOTAL	127 052		
TOTAL GENERAL	1 017 684		918

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.			868 764	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 480	
Matériel de transport		0	10 808	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 302	
TOTAL		0	890 354	
Autres participations			96 000	
Prêts, autres immobilisations financières			31 052	
TOTAL			127 052	
TOTAL GENERAL		0	1 018 602	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 196			1 196
Installations générales agencements aménagements constr.		258 560	57 948		316 508
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 821	115		2 936
Matériel de transport		7 158	1 189		8 347
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 944	588		6 532
TOTAL		274 483	59 840		334 323
TOTAL GENERAL		275 678	59 840		335 518
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	57 948				
Instal.techniques matériel outillage indus.	115				
Matériel de transport	1 189				
Matériel de bureau informatique mobilier	588				
TOTAL	59 840				
TOTAL GENERAL	59 840				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	337 355		28 850		308 506
Autres provisions pour risques et charges	136 675	68 298	7 000		197 973
TOTAL	474 030	68 298	35 850		506 479

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	96 000				96 000
Sur comptes clients	21 575		20 295		1 280
Autres provisions pour dépréciation	263 427				263 427
TOTAL	381 002		20 295		360 707
TOTAL GENERAL	855 033	68 298	56 145		867 186
Dont dotations et reprises d'exploitation		68 298	56 145		

Provision pour gros entretien :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite.

Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à VEOLIA, actionnaires de la société C3L qui refacture une prestation à la société C3L en contrepartie du maintien en état de l'installation.

Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions). En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien.

Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée.

Au 28/02/2026, une reprise sur provision de 28 850 euros a été comptabilisée.

Autres provisions pour R&C :

- 42 K€ de provision pour litiges clients (frais d'avocats, pénalités...)
- 153 K€ de provision pour risque dans le cadre du litige prud'hommal avec un ancien directeur général qui conteste son licenciement économique. Un complément de provision de 32 898€ a été comptabilisé sur l'exercice.
- Chantier de la RATP : la provision pour risque de 7 K€ a été reprise sur l'exercice.
- Nous avons comptabilisé une provision de 3.4 k€ suite à un litige avec un fournisseur.

Les participations dans les sociétés C3L et RCAC d'une valeur de 80 000 € et 16 000€ sont dépréciées intégralement sur la base d'une valeur actuelle intégrant par prudence une prime de risque.

Le compte courant de la société C3L a été déprécié sur l'exercice N-2 pour un montant de 263 427 €, correspondant à l'incertitude de remboursement.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 052	0	31 052
Clients douteux ou litigieux	1 536	1 536	
Autres créances clients	482 459	482 459	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	966	966	
Taxe sur la valeur ajoutée	116 190	116 190	
Divers état et autres collectivités publiques	9 142	9 142	
Groupe et associés	711 694	0	711 694
Débiteurs divers	75 484	75 484	
Charges constatées d'avance	71 467	71 467	
TOTAL	1 499 989	757 243	742 746

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	609	609		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	449 695	58 821	176 766	214 108
Fournisseurs et comptes rattachés	799 989	799 989		
Personnel et comptes rattachés	12 179	12 179		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 098	9 098		
Taxe sur la valeur ajoutée	70 967	70 967		
Autres impôts taxes et assimilés	992	992		
Groupe et associés	249 701	249 701		
Autres dettes	6 417	6 417		
TOTAL	1 599 647	1 208 773	176 766	214 108

Emprunts remboursés en cours d'exercice	142 502
---	---------

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	0.0100	38 621 265			38 621 265

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R. 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens., et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de 1 à 3 ans
- brevets 7 ans
- agencements, aménagements des terrains de 6 à 10 ans
- constructions de 10 à 20 ans
- agencement des constructions 12 ans
- matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- agencements, aménagements, installations de 6 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- mobilier de 3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres C3L ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% au cours de l'exercice N-3 sur la base d'une évaluation de l'entreprise par un conseil tiers qui laisse à penser à l'absence de valeur vénale des titres à date de fin de concession de service public.

Les titres RCAC avaient également été dépréciés à 100%.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en-cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à l'avancement et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	178 419
Autres créances	32 544
Total	210 963

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	609
Emprunts et dettes financières diverses	4 687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 469
Dettes fiscales et sociales	7 013
Autres dettes	5
Total	191 781

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	71 467
Total	71 467

Subventions d'équipement

L'investissement dans la chaudière biomasse des HCL bénéficie d'une subvention d'investissement ADEME. Un montant de 379 168,80 € a été comptabilisé dans les comptes pour une reprise sur la durée du contrat d'exploitation soit 15 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	
PRESTATION DE SERVICES	1 427 493
Total	1 427 493

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	1 427 493
Total	1 427 493

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Total	2

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	274 862-	
Résultat comptable (hors participation)	274 862-	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 784 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes pour 5 000 euros hors taxe et au titre des conseils et prestations de services autres que la certification des comptes annuels pour 1 750 euros hors taxes.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		432 690
Cession de créances Dailly HOSPICES CIVILS	432 690	
Total (1)		432 690
Dont engagements assortis de sûretés réelles		432 690

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

Engagements reçus

Caution reçue de l'Etat Français - souscription PGE	17 005
Total	17 005

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	2 333
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	987
Engagement total		3 320

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : faible
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 3.45%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficit reportable début d'exercice : 1 831 718€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EO2	SA	2 404 148	MALAKOFF (92240)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SA WEYA
92240 NALACOFF

[illegible]